

**REUNION DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2023

L'AN 2023, le 13 DECEMBRE, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents :

M. GRZEZICZAK, Président.
Mme MARICOT et M. LIEZ, Administrateurs.

Pouvoirs : M. RAMPENBERG, Vice-Président, à M. GRZEZICZAK
M. CREMONT, Administrateur à M. GRZEZICZAK
M. DELHAYE, Administrateur, à Mme MARICOT
M. MUZART, Administrateur, à M. LIEZ.

Assistés de : M. EUZEN, Directeur Général par intérim.
M. BASSET, Mme PLANCKAERT, MM. ROBERT et TOMBOIS, Directeurs de services.
Mmes HERMI, Responsable Gouvernance et PESCE, Chargée des Politiques Locales.

Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZEZICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

SOISSONS – DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN – ACQUISITION DE L'IMMEUBLE SIS 8 RUE SAINTE EUGENIE

Dans le cadre d'un partenariat entre la ville de Soissons et l'OPH de l'Aisne, la ville de Soissons en date du 15 Novembre 2023 a proposé à l'Office la délégation de son Droit de Préemption Urbain pour l'immeuble sis 8 rue Sainte Eugénie, cadastré CO 322 et 323.

L'acquisition de cet immeuble permettrait de poursuivre la mise en œuvre d'une mixité sociale sur le quartier Saint Eugénie, de lutter contre la vacance en produisant de nouveaux logements locatifs sociaux sur un secteur qui en comporte peu, en cohérence avec les orientations du Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération du soissonnais.

Le prix de cession mentionné dans la Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) est de 115.000 € hors frais. Le service des Domaines, sollicité sur cette DIA, a statué pour une valeur de 67.000 € assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

Compte tenu de l'Etat général de ce bien, il est proposé une acquisition au prix des Domaines en intégrant la marge de 10% soit 73.700 €

Au regard de ce qui précède il est demandé au Bureau d'autoriser le Directeur Général à signer toute pièce relative à la bonne exécution de ce projet d'acquisition.

A l'appui des informations complémentaires données, le Bureau, à l'unanimité des votants,

- accepte la délégation du Droit de Préemption Urbain de la Ville de Soissons relative l'immeuble sis 8 rue Sainte Eugénie, cadastré CO 322 et 323,
- exerce son Droit de Préemption sur l'immeuble sus mentionné au prix de 73.700 € hors frais afin de poursuivre la mise en œuvre d'une mixité sociale sur le quartier Saint Eugénie en cohérence avec les orientations du Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération du soissonnais,
- et autorise le Directeur Général à signer toute pièce relative à la bonne exécution de ce projet d'acquisition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.



